

Invitation à la polémique : La consultation des populations : un simulacre cautionné par l'anthropologie ?

Sylvie Vincent

Volume 10, numéro 1, 1986

Travail, industries et classes ouvrières

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/006339ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/006339ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Département d'anthropologie de l'Université Laval

ISSN

0702-8997 (imprimé)

1703-7921 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Vincent, S. (1986). Invitation à la polémique : La consultation des populations : un simulacre cautionné par l'anthropologie ? *Anthropologie et Sociétés*, 10(1), 241–246. <https://doi.org/10.7202/006339ar>



LA CONSULTATION DES POPULATIONS : un simulacre cautionné par l'anthropologie

◇ Invitation à la polémique

De plus en plus d'anthropologues exercent leur profession en dehors des universités et sont confrontés quotidiennement à des questions qui requièrent des réponses précises. Ne parlons pas d'anthropologie appliquée, d'anthropologie-action, d'anthropologie-conseils ou de consultation anthropologique, parlons plutôt de pratique anthropologique et voyons-la sous toutes ses formes. Or de cette pratique se dégage peu à peu l'image de l'anthropologie au Québec (et ailleurs), celle qu'en ont les professionnels qui fréquentent les mêmes sentiers que nous (biologistes, ingénieurs, architectes, environnementalistes, avocats, etc.), celle qu'en ont les décideurs, gouvernementaux ou non, et ultimement celle qu'en a l'ensemble de la population et particulièrement les sous-groupes avec lesquels (sur lesquels, contre lesquels) nous travaillons.

Cette image pour l'instant est inexistante ou folklorique pour ne pas dire carrément négative (anthropologue rêveur, théoricien, irréaliste, non « scientifique », instigateur des protestations autochtones, animateur des mouvements populaires...). Bien sûr la préoccupation pour le « milieu humain » revient maintenant comme un leitmotiv, au Québec comme au Canada et sur la scène internationale, mais au Québec au moins, peut-on dire que les anthropologues contribuent vraiment à la connaissance de ce milieu ? L'anthropologie, quand elle devient « pratique » ne perd-elle pas de vue sa définition première et ne finit-elle pas par servir de caution à une société qui peut ainsi évacuer rapidement la trop gênante dimension sociale et culturelle ?

Anthropologie et Sociétés ouvre sa rubrique « Débats » à une réflexion sur la pratique de l'anthropologie. Car il y a véritablement matière et à réflexion et à débat dans un contexte où, tout en faisant comme si on se préoccupait de l'Homme, rares sont ceux qui parlent de lui ou pour lui, même dans les milieux où vaquent des anthropologues.

Nous souhaitons sortir ici du constat habituel de l'inefficacité de l'anthropologie et de la médiocrité de la recherche pour aborder plutôt des thèmes précis qui pourraient servir à baliser la fonction de l'anthropologie dans notre société et à cerner davantage ses faiblesses comme ses points forts. À partir d'un texte émanant de la revue, nous avons sollicité les réflexions de quelques personnes, espérant que ce premier jeu d'idées en suscitera d'autres qui paraîtront dans les numéros suivants. Un thème devrait ainsi pouvoir être discuté dans deux ou trois numéros, davantage s'il le faut, avant qu'un autre soit lancé. Nous aimerions par exemple qu'il soit traité de méthodologie, de coût de la recherche, de définition du champ anthropologique, d'évaluation des travaux... et premièrement de consultation des populations.

On comprendra que la nature polémique de cette rubrique permettra d'y laisser filtrer la rage, le désespoir, l'ironie, et autres manifestations de contrariété, mais nous voudrions qu'il soit clair que toute remise en cause concernera et devra concerner la pratique de l'anthropologie comme phénomène social et non les praticiens eux-mêmes, même s'il est évident que l'une ne va pas sans les autres.

◇ Ouvrir le débat

Domaine des macro-projets : barrages, pipe-line, routes, aéroports. Intervenants : les promoteurs, les gouvernements et finalement la population locale et nationale. Les gouvernements, qui sont souvent promoteurs, se donnent aussi pour mandat de veiller à ce que la population soit « consultée ». Tout cela est relativement récent. Il y a une quinzaine d'années, tout juste si les communautés concernées étaient informées qu'elles « bénéficieraient » bientôt d'un grand projet de développement. On ne fera pas ici l'histoire de la « consultation » mais comme il s'en trouvera toujours pour bercer leur optimisme à l'idée d'une démocratisation des processus de prise de décision, disons tout de suite qu'il n'en est rien. Ou du moins qu'il s'agit d'une démocratisation que l'on a voulu directe et qui se comporte à l'athénienne : si théoriquement chacun a droit de vote, pratiquement bien peu et toujours les mêmes peuvent exercer ce droit.

Au Québec la législation et, chez certains promoteurs, ce qui devient peut-être la coutume, prévoient deux moments pour la consultation : au cours des études d'impact menées par le promoteur et, s'il y a lieu, lors des audiences publiques qui précèdent l'acceptation du projet par les instances gouvernementales.

○ Les études d'impact

Pour mesurer l'importance accordée à la consultation dans les études d'impact, on peut se demander à quelle étape de la recherche elle se situe, sur quels objets elle s'effectue, les buts poursuivis par le promoteur, quelles informations la population a en mains pour donner son avis. Je me baserai pour amorcer brièvement une réponse à ces questions sur l'expérience acquise par le Centre de recherche et d'analyse en sciences humaines (ssDcc) depuis quelques années (et sur ses rapports à divers ministères ou organismes : ministère des Transports du Québec, SEBJ, Bureau des audiences publiques sur l'environnement...).

La consultation se fait à la toute fin des études d'impact en des visites-éclair, selon des modes qui ne correspondent pas à la façon dont la communauté touchée procède habituellement pour mener ses propres enquêtes et prendre ses propres décisions. De toute façon, la décision étant déjà prise quand le promoteur consulte la population, il ne s'agit pas de demander aux communautés concernées si elles acceptent ou rejettent le projet mais plutôt quelles mesures de mitigation devraient être prises. Le promoteur ne se propose pas de revoir avec les communautés les critères de sélection de son projet ni l'ensemble des impacts possibles mais plutôt d'en souligner le bien-fondé ainsi que les retombées jugées bénéfiques. Il ne recherche pas des avis dans des domaines qu'il pourrait ignorer mais vient plutôt s'enquérir des erreurs à éviter pour ne pas provoquer des réactions désagréables de la part des communautés. Autrement dit, « consulter » c'est généralement s'acquitter d'une formalité que l'on voudrait la moins coûteuse possible et qui consiste, après avoir mis la population devant le fait accompli, à lui demander comment elle va s'y adapter. Au moment où le promoteur arrive dans les communautés, non seulement il est trop tard mais la population n'a même pas reçu les informations qui lui permettraient de critiquer ou d'approuver a posteriori un projet avec lequel elle va pourtant devoir vivre pendant une ou deux ou plusieurs générations. Par ailleurs la population n'a pas grand choix. Généralement elle estime avoir besoin soit des travaux projetés, soit de leurs retombées économiques, si minimes et si temporaires soient-elles, et elle craint que l'expression de son opinion ne provoque la remise à plus tard ou même l'annulation du projet.

Ainsi, tout en se gargarisant du droit des petites communautés à être informées et consultées, à avoir prise sur leur avenir, on exige d'elles qu'elles avalent et avalisent des projets de développement conçus ailleurs. On leur demande en outre d'en être reconnaissantes.

○ **Les audiences publiques**

Restent les consultations publiques, tentative des instances gouvernementales pour permettre à la population de faire part de son avis et de participer aux décisions. Or les études de René Parenteau et de son équipe (Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal) révèlent qu'ici aussi, et de la même façon, tout n'est qu'illusion. La consultation publique est placée relativement tard dans le processus de planification et elle ne vise pas tant à évaluer le projet qu'à définir les modalités de son adoption. On constate de plus que les citoyens ordinaires n'ont ni le temps ni les moyens de maîtriser suffisamment l'information nécessaire et de rédiger des mémoires si bien que le débat se fait finalement en circuit fermé entre spécialistes qui se retrouvent à toutes les tables de consultation. On peut bien ne pas se plaindre de ce que l'expertise devienne une industrie rentable, mais où sont alors les personnes concernées, en quels termes et comment leur expertise à elles se rendra-t-elle aux oreilles des preneurs de décision ? De plus, toujours selon Parenteau, les mécanismes de l'audience publique favorisent la confrontation des partis devant un modérateur public, qui devient une sorte de conciliateur plutôt que d'être celui qui permet l'expression de divers points de vue. La réduction du processus de consultation s'est donc faite dans au moins trois domaines : l'objet même de la consultation (qui n'est plus le projet dans son entier mais plutôt les modalités de son acceptation), les personnes qui expriment leur point de vue (non pas les citoyens ordinaires mais des spécialistes et des experts), l'objectif (non pas un débat public sur des enjeux généraux mais plutôt une conciliation entre deux parties sur des points précis et souvent techniques).

Autrement dit, dans ce processus dit de « consultation », on assiste à l'occultation des communautés, de leurs savoirs et de leurs projets. On pourrait dire aussi que l'on occulte par la même occasion des débats plus larges sur le contrat social et l'avenir de nos sociétés dans leur ensemble.

○ **Anthropologie et consultation**

Que fait l'anthropologie dans ce contexte ? Où se situe son discours ? Où loge sa pratique ? Où ses experts dorment-ils (et mangent-ils) ?

Il est bien possible que, si ténues soient-elles, les préoccupations récentes et officielles, légales même, pour le « milieu humain », sa diversité, sa richesse, la richesse de sa diversité, la légitimité de ses projets et de ses différences, etc., viennent non seulement d'un accroissement de la conscience politique dans la population mais aussi du discours tenu de façon générale par les sciences humaines et de façon particulière par l'anthropologie. Concrètement cependant, on peut dire que la consultation n'est qu'une façade qui masque le vide incroyable de nos connaissances en ce qui concerne le milieu humain. Et, mieux encore, la volonté de ne pas en connaître davantage, de ne pas tenir compte réellement des populations locales. Comment expliquer autrement l'emploi des méthodes utilisées pour « consulter » la population, des méthodes devant lesquelles tout anthropologue a le choix entre se tordre de rire et se scandaliser. Pourtant l'anthropologie est représentée au sein des ministères, des institutions publiques et parapubliques, des firmes d'ingénierie et d'environnement. Elle est présente aussi auprès des organismes qui agissent en tant que requérants dans le processus des audiences publiques. Elle est là, les bras ballants, le plus souvent muette et inutile. Inexistante dans les faits. Serait-ce faire preuve de grossièreté que de se demander pourquoi ?

○ **Quelques raisons d'une absence de fait**

Sans trop de recherches, on peut déjà identifier quelques-unes des causes de cette présence fictive, de cette absence réelle au moment où se débattent les véritables questions.

1) Il semble bien qu'il y ait méprise sur le rôle de l'anthropologie. Il n'est généralement pas vu comme celui qui peut apprendre à connaître et à dire une communauté mais comme une sorte de dompteur, celui qui est capable de parler à des populations fluides, marginales, révoltées, inaccessibles par les voies « normales » de la communication, dans un monde où chacun s'imagine par ailleurs pouvoir sonder les cœurs des gens « ordinaires ». Décodeurs de mondes étranges, interprètes des intérêts financiers et politiques auprès des petites communautés, missionnaires des divers pouvoirs de notre société, pompiers sociaux aptes à éteindre les feux au pied levé et à main nue... Voilà ce que l'on voudrait que nous soyions. On ne nous demande pas d'effectuer une consultation ni d'exprimer le point de vue d'une population mais de concilier des positions que l'on soupçonne d'être divergentes et parfois même d'amener des populations à comprendre où sont leurs intérêts.

2) Si le domaine de l'anthropologie, sa spécificité comme mode d'appréhension du réel sont mal connus, la particularité de ses méthodes de travail est tout autant niée ou ignorée. En matière de connaissance du milieu humain, chacun, de l'ingénieur au biologiste en passant par l'architecte, l'infirmière ou le géographe prétend donc pouvoir s'improviser expert. Chacun se fait fort d'effectuer des sondages, de faire passer des questionnaires, d'organiser des sessions de consultations et d'utiliser une batterie de recettes à faire s'exprimer les populations comme si c'était là que résidait le fin du fin des sciences de l'Homme. Et, comble de bêtise, plutôt que de penser qu'à des questions mal posées on obtient généralement de mauvaises réponses ou pas de réponse du tout, on n'hésitera pas à rejeter la pauvreté des résultats obtenus sur le peu d'intérêt des personnes « consultées », sur le comportement amorphe et désorganisé des petites communautés, etc. On peut dire que les anthropologues sont dépossédés de leur discipline, ce qui évidemment ne leur rend pas service, ce qui surtout nuit sérieusement à la reconnaissance de l'anthropologie et de ses méthodes de travail.

3) Quand, d'aventure, on a recours à un anthropologue, quel que soit son milieu de travail (ministère, firme d'ingénierie, promoteurs divers) c'est pour lui demander à la dernière minute de photographier le milieu humain en un éclair (de génie ou de science infuse). Nulle part il ne lui est donné le temps de déployer ses ressources méthodologiques pour en arriver à une connaissance quelque peu consistante des populations concernées. On lui donne pour mandat d'en dire beaucoup, rapidement et sur des sujets déterminés d'avance, qui n'ont trop souvent rien à voir avec les conséquences possibles du projet de développement en question. En fin de compte on peut se demander s'il se fait réellement de la recherche dans le contexte des grands projets de développement, ou si l'on ne fait pas que ressasser sans imagination quelques vieilles données qui, bien organisées, font une couverture aussi classique qu'inutile en tête des études d'impact. Et cela s'intitule d'habitude : « Description du milieu humain ».

4) En supposant qu'un individu bénéficiant d'une certaine compréhension de la part de son employeur et fort de la formation acquise à l'université (1) délimite le secteur restreint dont il estime pouvoir faire le tour en peu de temps, sa contribution a de fortes chances de s'articuler autour des perceptions locales, celles qui s'expriment au travers de discours dont il s'agira ensuite d'analyser le contenu. Il risque alors de se buter à la contestation de son savoir par les tenants des autres disciplines et ce, justement sur la base d'une non scientificité prétendue de l'anthropologie. Les résultats bons ou mauvais de ses travaux seront écartés d'autant plus facilement qu'ils contrediront souvent les dires du promoteur, techniquement appuyé par ses experts. Dans le face à face qui met

en présence les disciplines qui se veulent exactes et l'anthropologie, celle-ci est disqualifiée au départ non seulement sur ses méthodes de travail (méconnues, nous l'avons vu) mais aussi sur son contenu. Parce qu'elle fréquente l'oral plus que l'écrit, le qualitatif plus que le quantitatif, l'impondérable, l'intangible, le complexe, le sous-entendu, l'inattendu davantage que le simple, le mesurable, l'immédiat, parce qu'elle rend compte de savoirs populaires et de problématiques locales dont pourtant tout le monde, en théorie, reconnaît l'existence et l'importance, l'anthropologie contredit les savoirs établis, dérange les projets des promoteurs. Elle que l'on a courtisée pour son exotisme et parce qu'elle permet de faire une belle façade historico-sociologico-culturelle à toute étude d'impact, ne pèse soudain plus très lourd quand on passe à l'étape des décisions.

5) Autre problème : le discours des gens de terrain contredit parfois celui des politiciens et des élus démocratiquement assis sur les populations locales. Ayant reçu le mandat de les représenter, il n'est pas rare qu'ils s'estiment seuls habilités à parler en leur nom. Qu'un anthropologue vienne dire par exemple que les retombées économiques ne sont pas tout pour une population en chômage qui, par ailleurs, se préoccupe de son avenir à long terme et de son taux de délinquance, d'alcoolisme et de prostitution, peut suffire à poser la question difficile de la légitimité du discours de l'anthropologie par rapport à celui des hommes publics. Et d'habitude la première ne s'en sort pas très bien face aux intérêts combinés des promoteurs et des représentants officiels de la population. Par ailleurs, rares sont les anthropologues qui, dans un contexte de revendications territoriales, de conquête de pouvoirs par les minorités, de montée des exigences féministes etc., sont assez d'indépendance d'esprit et d'estomac pour livrer leurs observations sur les objectifs des groupes concernés lorsque ceux-ci contredisent ou nuancent les arguments politiques mis de l'avant par les associations et les groupes de pression. Les anthropologues se mouilleront d'autant moins pour leur science que ces représentants officiels sont souvent mandatés, ou passent pour l'être, par les populations elles-mêmes. Tout ceci pose le problème de la crédibilité tant du discours anthropologique en général que du discours des anthropologues en particulier.

6) Quand ils travaillent au sein de grandes entreprises, gouvernementales ou non, les anthropologues sont seuls de leur espèce. Pour survivre, il leur faut se justifier, se débattre, s'adapter. Et adapter leurs méthodes de travail. Ils risquent donc d'en venir à privilégier les préoccupations de leurs employeurs, à justifier le bien-fondé du projet en cause, à adopter des méthodes que tous peuvent comprendre et accepter... bref à dénaturer et leur discipline et l'objet de leurs recherches. S'il veut s'assurer d'un minimum de légitimité au sein de l'institution qui le paie, légitimité sans laquelle de toute façon il ne pourrait plus rien faire, l'anthropologue peut rarement se payer le luxe de la non compromission. À moins d'être d'une vigilance et d'une énergie surhumaines, il risque de glisser de la consultation à l'information plus ou moins biaisée.

Ignorance de ce en quoi consiste le travail de l'anthropologie, de sa possible fonction au sein de la société, de la difficulté et du sérieux de ses méthodes de travail et réactions de rejet de la part d'une société qui n'apprécie pas que soient rassemblées des données qui contredisent les savoirs et les pouvoirs établis... Tout cela bien sûr use ceux qui mènent en solitaires des combats perdus d'avance. Est-ce suffisant pour expliquer que l'anthropologie n'ait rien dit de très mordant sur la façon dont on « consulte » les populations et même serve de caution à ce simulacre de démocratisation des processus de prise de décision..?

BIBLIOGRAPHIE**ANTHROPOLOGIE ET SOCIÉTÉS**

1984 *Comprendre et modifier*, 8, 3.

BOUCHARD S. (ssDcc)

1984 *L'art de pratiquer un métier qui n'existe pas*. Conférence d'ouverture au colloque « Les nouvelles sciences sociales : entre la fuite et le mercantilisme ». Université Laval, novembre 1984.

BOUCHARD S. et S. Vincent (ssDcc)

1985 « Études d'impact et réalités socio-culturelles » (en collaboration avec Bernard Arcand), in *Projet de centrale hydro-électrique sur la Basse Côte-Nord (Lac Robertson)*. Rapport d'enquête et d'audience publique, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Gouvernement du Québec, Annexe 3.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC

1985 *Valoriser le futur*. Rapport de conjoncture en matière de recherche et développement dans le secteur de l'environnement au Québec. Gouvernement du Québec.

PARENTEAU R.

1985 *Les nouvelles pratiques : bilan et perspectives*. Conférence prononcée au Congrès de l'ACFAS (section urbanisme-aménagement). Université du Québec à Chicoutimi, mai 1985.

PARENTEAU R. et A. Benoist

1984 *Les intervenants aux audiences publiques sur l'environnement, au Québec*. Rapport de recherche, Institut d'urbanisme, Université de Montréal.

PARENTEAU R., A. Benoist et R. Bergeron

1985 *La participation du public aux audiences publiques sur l'environnement*. Rapport de recherche, Institut d'urbanisme, Université de Montréal.

Sylvie Vincent
Centre de recherche et d'analyse
en sciences humaines (ssDcc inc.)

UNE RÉPONSE COMME UNE AUTRE

« La pensée est une aventure qui risque à chaque instant la confusion et la simplification ».

Edgar Morin

En réponse à l'invitation à la polémique de Sylvie Vincent sur le thème de la consultation, nous lui retournons quelques réflexions qui commentent aussi les apports des sciences humaines au processus de prise de décisions dans les projets de développement.